



12 juin 2024

L'honorable Jay Macdonald
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Objet : Mandat du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Je vous écris pour confirmer votre mandat de ministre de l'Environnement et du Changement climatique. En plus de votre portefeuille officiel, vous présiderez également le Comité du Conseil exécutif sur les affaires sociales.

En tant que Conseil exécutif du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), nous entreprenons un cheminement collectif qui orientera le territoire dans une période de transition et de changement transformateur au cours de la 20^e législature. Ensemble, nous ferons progresser notre vision commune qui consiste en des Territoires du Nord-Ouest (TNO) qui prospèrent dans tous les aspects, qui encouragent l'utilisation et la promotion de nos ressources humaines et naturelles, qui établissent et maintiennent une gestion financière durable, et qui font progresser la gouvernance collaborative avec les gouvernements autochtones.

Notre succès collectif dans la réalisation des priorités de la 20^e Assemblée législative (les priorités) exige la volonté et l'engagement de tous les députés de l'Assemblée législative de travailler ensemble dans leurs rôles respectifs, dans l'intérêt des résidents des TNO. Dans un esprit de gouvernement de consensus, je m'attends à ce que vous entreteniez des relations constructives, ouvertes, respectueuses et axées sur la collaboration avec vos collègues du Conseil exécutif et les simples députés. Les principes directeurs et les conventions sur les processus établissent les principes fondamentaux de la communication, de la transparence, de la responsabilisation et de la prise de décisions inclusives qui sont essentiels à un gouvernement de consensus efficace aux TNO. En tant que ministre, vous devez rendre compte à l'Assemblée législative du respect de ces principes, de votre leadership, de l'exécution de vos responsabilités et des décisions prises par le Conseil exécutif.

Le GTNO n'est qu'un des gouvernements en place aux TNO. La collaboration avec les gouvernements et les organisations autochtones est essentielle à la réalisation de notre mandat. Les TNO peuvent montrer au Canada et au monde entier ce que la gouvernance collaborative entre les gouvernements autochtones et les administrations publiques permet d'accomplir.

En tant que ministre, vous devriez faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance dans le cadre de l'exécution du mandat du GTNO en vous engageant à atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; à faire progresser, à régler et à mettre en œuvre les accords sur les droits des Autochtones; à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; à échanger de l'information et à innover grâce à des partenariats formés avec les gouvernements autochtones, le gouvernement fédéral, les administrations communautaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé; et à honorer le dévouement du GTNO à l'égard de l'ouverture, de la transparence et de la responsabilisation.



J'attends des ministres qu'ils renforcent les relations intergouvernementales avec les gouvernements autochtones et qu'ils fassent progresser les questions d'intérêt commun en collaborant avec le gouvernement fédéral pour augmenter le financement versé aux TNO.

Les priorités de la 20^e Assemblée législative orienteront notre travail pendant une période difficile. Le GTNO doit adopter des approches plus collaboratives et coordonnées quant à la prestation des programmes et des services, en veillant à ce qu'ils soient conçus selon une approche axée sur la personne qui accorde la priorité à l'équité et à la facilité d'accès pour tous les résidents. Les ministères devront échanger, collaborer et communiquer entre eux à l'échelle du gouvernement afin de donner au Conseil exécutif les meilleurs conseils et les options les plus complètes à prendre en considération. En reconnaissant ce besoin, je n'ai pas attribué de portefeuilles symboliques axés sur les clients pour les jeunes, les aînés et les personnes handicapées au sein du gouvernement. Je m'attends plutôt à ce que tous les ministres demandent à leurs ministères de travailler ensemble pour répondre efficacement et équitablement aux besoins de divers groupes de clients dans le cadre des politiques d'établissement existantes de leurs ministères, et pour trouver des solutions stratégiques qui sont, par définition, axées sur la personne et qui favorisent une prestation cohérente et efficace des programmes et des services. Le GTNO a pris des engagements dans le cadre de son mandat qui s'harmonisent à chacune des priorités, afin de concrétiser cette vision. Je m'attends à ce que vous, en collaboration avec vos collègues du Conseil exécutif, fassiez appel au comité du Conseil exécutif compétent pour faire progresser les engagements pris dans le mandat et élaborer des propositions coordonnées à soumettre à l'attention du Conseil exécutif.

Le GTNO dispose d'une main-d'œuvre extraordinaire qui s'efforce constamment d'offrir aux résidents des services et des programmes du mieux qu'elle le peut. En tant que ministres, nous devons mettre à la disposition des fonctionnaires les conseils et les outils nécessaires pour qu'ils travaillent avec nous, dans le cadre de notre engagement à servir la population des TNO. Je vous demande de donner l'exemple, pour montrer que la collaboration est la clé du succès. Le renforcement des relations et la mise en place de nouvelles façons de collaborer nécessiteront de l'innovation, de la créativité, de l'adaptabilité et de l'humilité à l'échelle du gouvernement et de la fonction publique. Nous devons nous comporter avec professionnalisme et intégrité, préserver la confidentialité de toutes les questions liées au Conseil exécutif et aux discussions et procédures connexes, et ne jamais perdre de vue notre vision commune d'un territoire où les gens sont encouragés à vivre, à travailler et à grandir comme ils le souhaitent.

Les répercussions du changement climatique requièrent une attention immédiate et devraient sous-tendre la prise de décisions responsables. Les inondations, les feux de forêt et la dégradation du pergélisol ont une incidence de plus en plus forte sur notre contexte opérationnel et constituent une source de tensions financières, culturelles et affectives. En tant que gouvernement, nous devons nous adapter à l'évolution de l'environnement et prendre des mesures qui inspirent la confiance des résidents en notre capacité à les soutenir et à s'attaquer de façon significative aux causes et aux effets du changement climatique.

Nous devons relever le défi d'offrir les programmes et les services auxquels les résidents s'attendent et dont ils ont besoin, tout en tenant compte d'une réalité financière limitée. Bien que cette tâche soit difficile, elle n'est pas impossible. Nous avons la possibilité de rétablir l'équilibre financier du GTNO et de mettre le territoire et ses résidents sur la voie du succès à long terme en engageant de saines dépenses publiques. Nous nous appuierons sur la Stratégie de viabilité budgétaire pour relever les défis auxquels nous serons confrontés au cours des quatre prochaines années, notamment les défis inconnus qui se présenteront inévitablement, tout en allouant des dépenses gouvernementales permettant de bien prendre en compte les priorités de la 20^e Assemblée législative. En veillant à ce que nos finances soient saines, nous garantirons la certitude et la sécurité pour les résidents, aujourd'hui et dans l'avenir.



En plus de nous assurer de concentrer nos ressources existantes pour obtenir un impact maximal, nous devons nous concentrer sur le développement économique. Il s'agit notamment de combler l'important manque d'infrastructures de notre territoire par rapport au reste du Canada, car le bien-être des résidents est directement influencé par la force et la résilience des infrastructures en place aux TNO. Vous êtes responsable de la collaboration interministérielle et intergouvernementale afin d'aider à simplifier les processus réglementaires et à optimiser les avantages du développement pour les Ténois. En appuyant la création de logements convenables et abordables, de réseaux de transport, de systèmes énergétiques propres et fiables et d'infrastructures numériques, nous améliorerons notre potentiel économique et la qualité de vie des résidents et des collectivités, multiplierons les possibilités d'éducation, de perfectionnement des compétences et d'entrepreneuriat, et jetterons les bases de la croissance et de la durabilité futures.

En votre qualité de président du Comité du Conseil exécutif sur les affaires sociales, vous assurerez la coopération entre les ministres et les ministères sur des initiatives politiques clés concernant les enfants, les jeunes, les personnes âgées, la santé et le bien-être général des résidents, la prévention et la réduction de la criminalité, la prestation de services intégrée et la coordination des services gouvernementaux pour aborder les questions sociales.

Les priorités de la 20^e Assemblée législative reconnaissent que les traumatismes individuels, collectifs et intergénérationnels sont à l'origine de bon nombre des défis liés à la santé et de défis sociaux qui touchent les familles et les collectivités des TNO. La colonisation et le racisme systémique sont les causes profondes de ces traumatismes au sein des peuples autochtones et doivent être pris en compte pour réduire et prévenir les problèmes sociaux et de mieux-être psychologique. La sécurité culturelle, ce qui comprend un accès facile et équitable, doit être au cœur de la conception des politiques et des programmes. Pour promouvoir la sécurité culturelle, il faut s'engager dans un travail significatif de lutte contre le racisme, tant sur le plan individuel que systémique. Vous êtes responsable de donner l'exemple dans ce domaine. Les leaders autochtones ont vivement exprimé le souhait que le GTNO échange avec eux en tant que partenaires pour s'attaquer aux problèmes sociaux et de mieux-être psychologique auxquels se heurtent les résidents en éliminant les obstacles et en appuyant la conception et la prestation de programmes adaptés à la culture et axés sur la personne. Il vous incombe d'appuyer cette démarche en assurant la coopération interministérielle et intergouvernementale, ce qui comprend la promotion de la prestation intégrée des services et la promotion d'une culture de collaboration axée sur les solutions.

Notre rôle, en tant que Conseil exécutif, est essentiel pour guider notre gouvernement dans la réalisation d'une vision commune de l'avenir des TNO. Ensemble, nous pouvons jeter les bases d'un territoire uni, résilient et prospère, fondé sur un véritable partenariat et une gouvernance collaborative. J'espère que vous travaillerez sans relâche, à mes côtés, pour accomplir la tâche .../4 -4- stimulante et gratifiante de diriger le GTNO, afin qu'il réalise le plein potentiel et les aspirations des TNO et de sa population, aujourd'hui, et pour les générations à venir.

R.J. Simpson
Premier ministre



Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

En tant que ministre de l'Environnement et du Changement climatique, vous êtes chargé de diriger votre ministère afin qu'il remplisse son mandat, tel qu'il est défini dans la Politique sur la création du ministère de l'Environnement et du Changement climatique, qui comprend la gestion des terres, de l'air, de la faune et des forêts, ainsi que la direction et la coordination du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans la compréhension du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Le mandat comprend également la promotion, la planification et le soutien de l'utilisation judicieuse et durable des ressources naturelles, ainsi que la protection, la restauration et la gestion de l'environnement dans l'intérêt social et économique de tous les résidents, tout en préservant la santé des écosystèmes. Pour atteindre ces objectifs, votre ministère entreprend une vaste gamme d'activités dont vous êtes toujours responsable.

En plus d'atteindre les objectifs ministériels, vous prendrez les mesures suivantes pour appuyer la réalisation du mandat du gouvernement :

- Faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance en :
 - collaborant avec le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones pour faire progresser les accords sur les droits autochtones, y compris les aspects liés à la gestion des terres et des ressources naturelles;
 - poursuivant la collaboration avec les partenaires de la planification pour faire progresser l'aménagement du territoire dans les régions dépourvues de plans etachever l'examen des demandes de modification des plans régionaux en place;
 - continuant à financer des projets locaux dans le cadre du Fonds commun ténois pour les programmes dans la nature (NWT On the Land Collaborative);
 - élaborant des programmes communs ou intégrés pour permettre aux ministères d'échanger des informations et ainsi réduire les charges administratives et améliorer les services offerts au public;
 - achevant la phase d'optimisation de la fusion entre les anciens ministères de l'Administration des terres et de l'Environnement et des Ressources naturelles, afin d'accroître le rendement et l'efficacité dans les domaines prioritaires.
- Renforcer l'assise économique des TNO, appuyer le développement du secteur privé et renforcer la capacité communautaire, encourager la diversité des activités économiques entre les secteurs et réduire le coût des activités commerciales aux TNO en :
 - encourageant la création de nouvelles occasions d'emploi à l'échelle locale liées à la conservation, en collaboration avec les gouvernements autochtones, dans les aires protégées proposées ou déjà établies;
 - promouvant le développement durable des ressources par l'intermédiaire d'un examen réglementaire et d'un processus d'évaluation environnementale et de prise de décisions efficaces en temps opportun;
 - achevant et en mettant en œuvre les plans de gestion et de surveillance de la faune et les plans sur l'aire de répartition du caribou afin de favoriser un développement responsable.
- Renforcer les mesures préventives, sensibiliser le public et améliorer l'accès à des soins de santé tenant compte des traumatismes et adaptés à la culture en :
 - collaborant avec le MSSS pour faciliter la détection précoce des infections et des maladies dans les eaux usées des collectivités;
 - réduisant les effets des interactions entre la faune et l'humain et des maladies de la faune qui affectent la santé des résidents et des animaux domestiques.



- Prévenir, interrompre et atténuer les effets des traumatismes en :
 - encourageant et en proposant des activités, des partenariats et des programmes relatifs aux moyens de subsistance durables afin de permettre aux résidents d'avoir accès à des aliments traditionnels et d'avoir l'occasion de se retrouver dans la nature;
 - continuant à faire de la santé et du mieux-être une priorité de recherche dans le cadre du Programme du savoir.
- Accroître la sécurité des résidents et des collectivités en :
 - mettant en œuvre les recommandations de l'analyse après incident indépendante de la saison des feux de forêt de 2023;
 - continuant de réaliser des analyses après incident annuelles périodiques;
 - aidant les collectivités en les conseillant sur la mise à jour de leurs plans de protection contre les feux de forêt, y compris la prévention par l'entremise du programme Intelli-feu;
 - collaborant avec d'autres divisions et ministères pour concevoir et compiler des informations sur les risques des collectivités, comme la cartographie des inondations et des données géosuperficielles pour toutes les collectivités des TNO, afin d'éclairer la planification de la gestion des situations d'urgence et les processus administratifs.

En plus des objectifs du mandat énumérés ci-dessus, vous devez également :

- collaborer avec les gouvernements et les organisations autochtones pour élaborer et mettre en œuvre une approche pour l'administration et la gestion des chalets à usage traditionnel sur les terres publiques;
- faire progresser la conservation et le rétablissement du caribou de la toundra et du caribou boréal en collaboration avec les gouvernements et les organisations autochtones, les offices des ressources renouvelables et d'autres partenaires de cogestion, ainsi qu'avec les administrations voisines;
- collaborer avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon pour renforcer les accords de gestion des eaux transfrontalières et poursuivre leur mise en œuvre;
- poursuivre les négociations en vue de la conclusion d'accords de gestion des eaux transfrontalières avec la Saskatchewan et le Nunavut;
- travailler avec la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement pour faciliter la mise en valeur des ressources grâce à une collaboration renforcée avec les agents-orientateurs (guichet unique).